XIVe ANNÉE — N° 4551 — MERCREDI 3 JUIN 1903

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — DE ROUBAIX-TOURCOING — 36, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

BUREAUX : LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

LA JOURNÉE

La procession de Dunkerque a eu lieu avec l'assistance des prélats présents aux fêtes, malgré l'interdiction de M. Combes.

Il n'y a eu, du reste, aucun incident; le cortège a eu un merveilleux succès. Les évêques ont été l'objet de véritables ovations.

Au guet-apens de Figuig, les Marocains ont eu 56 tués.

Trois colonnes, dit-on, vont pénétrer dans la région ennemie et on va, en particulier, sans retard bombarder Zenaga, centre de la rébellion.

Trois documents que nous rapprochons prouvent que les dépenses qui incombent au budget scolaire, par suite de la destruction des Congrégations, sont beaucoup plus élevées que M. Combes ne l'a dit aux députés du bloc.

Il s'agit, en réalité, de 60 millions pour construction, et de 8 millions par an pour traitements.

A la suite d'un article dans lequel il rappelle le rôle joué par M. Pelletan à la « Voie forrée » et la condamnation de ce journal pour chantage, le « Figaro » pose une question intéressante.

Les agressions continuent. Hier, M. l'abbé de Bussy, chanoine de Notre-Dame de Paris, vieillard de 86 ans, a été assailli en plein Paris, à 4 heures du soir.

15 Pères ou Frères du Saint-Viateur, du pensionnat de Camonil (Rodez) ont été jetés en prison au nom de la liberté.

Les édiles français présents aux fêtes de Saint-Pétersbourg partent demain pour Moscou où ils resteront trois jours.

Pendant ces deux jours, de beaux Congrès de jeunesse ont eu lieu, notamment à Rennes et à Belfort.

ÉTRANGER. — Les manifestations contre l'Autriche continuent en de nombreuses villes d'Italie et deviennent inquiétantes.

A Rome, à Palerme, à Messine, à Catane, à Turin, à Pise, à Ancône, il a fallu, encore hier, l'intervention énergique de la police pour maintenir l'ordre.

Le prince Ferdinand de Bulgarie a inauguré solennellement hier le port de Bourgas. C'est un succès national pour la principauté.

L'agitation continue à se faire en Macédoine. Le gouvernement ottoman va déporter en Tripolitaine un certain nombre de notables macédoniens qui y jouiront de la pleine liberté pour eux et leurs familles.

Les élections en Serbie, faites hier, donnent une grande majorité aux candidats du gouvernement.

LA SANTÉ DU CARDINAL LANGÉNIEUX

D'après les dépêches de ce jour, l'état de santé du cardinal Langénieux inspire moins l'inquiétude à son entourage.

UN PEU DE PITIÉ

Déjà, sous la signature de M. Jules Bouvattier, la *Croix* a répondu à la proposition adressée par M. Paul de Cassagnac à toute la presse catholique et libérale. Elle donnait en même temps l'appel du Comité de défense catholique présidé par M. Keller et lui envoyait sa pleine adhésion. Déjà beaucoup de nos lecteurs ont accueilli avec leur générosité habituelle cette double initiative.

Au nom des victimes de la persécution actuelle, nous les en remercions. Nous sommes persuadé que leur exemple sera suivi par tous.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, la guerre faite à l'Église de France est l'une des phases les plus caractéristiques de l'éternelle lutte entre Dieu et Satan.

Cette guerre est faite par nos francs-maçons dont la devise est : « Ni Dieu ni maître ». Elle veut saper le principe même de la religion et de l'autorité, elle attaque tous ceux qui ont l'audace de conserver la liberté de croire et d'agir selon leur foi : religieux, prêtres, catholiques, soldats, fonctionnaires.

Nous ne pouvons donc qu'approuver pleinement le principe de la souscription qui vient d'être ouverte et qui englobe dans une même sympathie toutes les victimes de la persécution déchaînée par les Loges.

Il faut qu'au bloc nous opposions le bloc, il faut que nous soutenions ceux qui combattent dans nos rangs, il faut que nous cherchions à faire entre tous les braves gens l'union entreprise avec une inlassable persévérance par l'*Action libérale populaire*. Cette souscription sera de nature à cimenter plus que jamais cette union.

Les victimes les plus nombreuses sont à l'heure présente nos religieux et nos religieuses. Déjà pour celles-ci, sur les conseils de M. Piou qui s'intéresse à toutes les bonnes œuvres, et favorise leur fondation et leur développement, la Ligue patriotique des Françaises a pris, elle aussi, une noble initiative. Les dernières résolutions des groupes du « bloc » sur les Congrégations de femmes témoignent combien elle était prévoyante. Nous continuerons à la soutenir et à publier dans nos colonnes la souscription qu'elle a ouverte en leur faveur.

Elle ne nuira pas au nouvel appel que nous faisons aujourd'hui, car ces deux témoignages de notre affection et de notre reconnaissance se complètent l'un l'autre et rendent un trop juste hommage à ceux qui sont tombés au champ d'honneur, du zèle et du dévouement.

Non, la France catholique n'oublie pas! non, ils ne seront pas ingrats tous ceux — et ils sont légion — qui ont reçu dans nos écoles libres une instruction solide en même temps qu'une éducation foncièrement chrétienne.

Non, ils ne seront pas ingrats tous ceux qui dans nos maisons hospitalières ou ailleurs ont vu nos bonnes religieuses prodiguer leurs soins aux malades, aux infirmes et aux petits orphelins.

Non, la France catholique n'oublie pas, et elle saura aussi se souvenir de ceux qui ont compromis une situation ou même brisé une carrière pour la défense de l'Église, pour le bien de la patrie, pour conserver un droit que la Révolution elle-même a reconnu sacré : la liberté de conscience.

Nous faisons appel à tous les bons Français et dans l'heure d'angoisse que nous traversons nous leur disons : A vous qui avez profité des bienfaits de nos religieux, au nom de la reconnaissance nous vous demandons un peu de pitié! A vous que révoltent les attentats odieux, les mesures iniques dont sont frappés nos soldats et nos fonctionnaires, au nom de la charité chrétienne, un peu de pitié!

La cause est noble et bien digne de toucher tous les hommes de cœur.

Nous sommes donc convaincu que tous entendront ce cri que nous leur jetons encore une fois : Un peu de pitié!

PAUL FERON-VRAU.

Le Mois du Sacré Cœur

Les fêtes de la Pentecôte ont ouvert avec éclat le mois spécialement consacré par la piété catholique au culte du Sacré Cœur.

Continuons-en avec ferveur les exercices.

Hélas! beaucoup en France répondent par l'outrage à l'amour du Christ pour les hommes. De là le devoir d'expiation.

Mais le Christ continue d'aimer les hommes. De là le devoir de la prière, en vue d'obtenir de la divine miséricorde les grâces de salut si nécessaires à l'Église de France, violemment secouée par l'orage de la persécution.

GAZETTE

LA CHARITÉ PRIVÉE

Aujourd'hui où certains politiciens qui n'ont jamais donné aux pauvres la moindre miette de leur superflu prétendent faire le procès de la charité privée et lui substituer l'altruisme officiel de l'État, il n'est pas inutile de rappeler le 25e anniversaire d'une des plus belles et des plus utiles institutions dues à cette charité : « l'œuvre de l'hospitalité de nuit ».

Cette œuvre va en effet célébrer ses noces d'argent par un banquet offert aux pauvres dans les quatre maisons qu'elle entretient à Paris.

Du 2 juin 1878 au 31 décembre 1902, l'œuvre a abrité dans ses quatre asiles 1686872 malheureux auxquels elle a distribué 4361218 rations de pain, 515475 bons de fourneaux et 349237 effets d'habillement. Enfin, elle a placé 42524 hommes qui se trouvaient sans travail.

Voilà le bilan de la charité privée. Il est certain que la plupart de ces malheureux seraient morts de misère s'ils n'avaient eu que l'altruisme pour leur venir en aide.

LES CONDOLÉANCES

Chaque fois que M. Combes rencontre un caillou sur sa route ou éprouve un désagrément quelconque, on peut parier, à coup sûr, que le lendemain l'*Agence Havas* lui apportera un paquet de condoléances sous forme de félicitations émanées de vagues groupes pourvus de titres sonores.

Aujourd'hui la liste est plus bizarre encore que d'habitude.

Les condoléances arrivent de groupes (?) aux noms extraordinaires siégeant dans les plus hypothétiques recoins.

A ce propos, le *Journal des Débats* écrit :

Ces jours derniers, divers journaux radicaux-socialistes du département de l'Eure inséraient complaisamment, en bonne place, une adresse de félicitations votée par le groupe de la « Libre Pensée d'Evreux » « par acclamation et à l'unanimité ». Renseignement pris, l'assemblée plénière de ce groupe imposant réunissait douze personnes. Ce sont ces douze apôtres qui ont congratulé le président du Conseil. Voilà une manifestation de poids. M. Combes doit se sentir réconforté par un pareil mouvement d'opinion.

Il faut vraiment que M. Combes soit bien privé de « félicitations » pour se jeter avec une pareille voracité sur d'infimes miettes.

LA LIBERTÉ DES TRIPOTS

La circulaire de M. Combes relative aux maisons de jeux que la *Croix* a signalée est bien curieuse à étudier.

Elle peut se résumer ainsi : « La liberté des cercles où l'on joue est absolue depuis la loi de 1901, sous la réserve unique que des précautions soient prises pour que seuls les membres du cercle soient admis à jouer. »

Ce qui revient à dire que la loi de 1901 en vertu et au nom de laquelle on ferme les écoles libres, les couvents, les chapelles, on chasse de chez eux les moines et de chez elles les religieuses vouées au soulagement des pauvres, est aussi celle qui donne toute liberté d'ouvrir des tripots où les escarpes opéreront à loisir dans les poches des naïfs qui s'y aventurent.

Vous pensez bien, d'ailleurs, qu'il n'y aura rien de plus commode que d'éluder l'unique réserve faite et, d'autre part, on n'y regardera pas de si près.

En résumé, on se sert de la loi de 1901 pour légitimer le vol et interdire la charité.

BON EXEMPLE

Nos confrères de Marseille viennent de donner un exemple, dont il convient de les louer sans réserve.

D'un commun accord ils décidèrent, il y a quelques jours, de ne paraître ni le dimanche, ni le lundi de la Pentecôte.

Ainsi fut fait, à la grande joie du nombreux personnel de toutes les imprimeries.

Il paraît que les Marseillais se sont jetés avec avidité sur les journaux de Paris, mais il est certain que si les journaux de Paris eussent manqué, eux aussi, les Marseillais ne s'en seraient pas trouvés plus mal.

Ce retour à la trêve de Dieu aurait certainement, s'il se généralisait, une très heureuse influence à tous les points de vue.

Laisser de loin en loin un peu de répit à ceux qui écrivent comme à ceux qui lisent permettrait une détente des esprits, dont tout le monde profiterait.

ESCALADE AUTOMOBILISTE

Les automobilistes ne s'essayent pas seulement aux records de vitesse. L'un d'entre eux, M. E. Douan, un Américain, vient, nous raconte une revue étrangère, d'établir aux États-Unis le record de l'escalier!

Comme piste, il avait choisi le grand escalier qui conduit au Capitole de Lansing (Michigan).

Cet escalier se compose de 25 marches ayant chacune 16 centimètres de haut et 35 centimètres de large, ce qui représente une pente de 44 %, assez raide par conséquent. En outre, difficulté de plus, il n'y a pas de paliers.

En présence de plusieurs centaines de curieux, sous les yeux mêmes du gouverneur de la ville, qui avait autorisé l'expérience, M. Doan a commencé par gravir tout doucement avec sa machine les sept ou huit premières marches, puis, donnant au moteur son maximum de vitesse, il est arrivé en moins d'une minute au haut de l'escalier, et a fait un petit tour dans le vestibule d'entrée du Capitole.

Mais, il n'a pas voulu redescendre par le même chemin.....

Monstrueuse tentative d'assassinat

CONTRE UN CHANOINE DE NOTRE-DAME

Sus aux vrais coupables!

Hier, lundi de la Pentecôte, vers 4 heures de l'après-midi, M. l'abbé de Bussy, chanoine de Notre-Dame de Paris, ancien curé de Saint-Gervais, vénérable vieillard de 86 ans, fut assailli rue Geoffroy-Lasnier par quatre ou cinq hommes qui le jetèrent violemment à terre, et le frappant cruellement lui cassèrent un bras et lui déchirèrent le visage.

On craint beaucoup pour la vie de la victime.

Et maintenant, sus aux vrais coupables! Les vrais coupables ce sont d'abord les bêtes sauvages qui ont commis cet odieux forfait... Mais ils ne sont pas les seuls.

Ne parlons pas des lâches témoins de cette scène horrible : ils se sont rendus assez méprisables par leur calme et leur silence pour que nous n'insistions pas sur leur honteuse neutralité.

Les vrais coupables, ce sont les hommes de gouvernement, qu'ils soient ministres, sénateurs, députés, conseillers généraux ou conseillers municipaux, qui, par leurs attentats répétés contre la religion et la liberté de conscience, posent les principes dont les assassins d'hier n'ont fait que tirer les conséquences logiques. Ils auront beau dire, avec des larmes dans la voix, qu'ils réprouvent hautement des crimes aussi épouvantables, leurs théories antireligieuses et leurs votes quotidiens les en rendent moralement responsables. — Ceux-ci étranglent les Congrégations, ceux-là étranglent les congréganistes et leurs défenseurs.

Quand donc criera-t-on sur tous les points du territoire : « Sus aux vrais coupables! » Quand donc, dans chaque circonscription électorale, les honnêtes gens auront-ils enfin le courage de venir trouver le sénateur, le député ou le conseiller pour lui signifier son tait, lui rappeler son devoir de faire respecter la liberté des citoyens.

C'est fort bien de préparer les prochaines élections, mais la légitime défense impose dès maintenant l'emploi de moyens plus promptement efficaces.

Nous pensons que la police ne négligera pas la poursuite des sauvages agresseurs.

CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Depuis le commencement de l'expulsion des religieux, le cabinet noir fonctionne sans relâche à Brest, disent les journaux de la région. Toutes les dépêches de presse sont communiquées à la sous-préfecture ou à la préfecture.

L'autre jour, le préfet dénonçait au ministre le correspondant du *Temps*; aujourd'hui, un autre journaliste est menacé, parce qu'il disait la vérité sur les sentiments de la population concernant les Congrégations. Un rédacteur de la *Dépêche de Brest*, revenant de Paris, déclare que les correspondants de deux organes officieux seront prochainement sacrifiés. Cela a été déclaré au ministère de l'Intérieur et par des journalistes du « bloc ».

Le Syndicat de la presse va être saisi de l'affaire.

QUINZE FRÈRES EN PRISON

Notre correspondant particulier de Rodez nous télégraphie :

Les élèves du pensionnat de Camonil, dirigé par les Clercs de Saint-Viateur, ayant expulsé le liquidateur venu pour apposer les scellés, le décret de fermeture de l'établissement dans un délai de trois jours fut signifié au supérieur.

Le délai expirait ce matin mardi; les élèves sont partis, mais les professeurs sont encore dans la maison.

A 5 heures, la police est venue constater leur présence.

A 8 heures a commencé l'expulsion.

Les portes ont été crochetées, la police et la gendarmerie sont entrés dans l'établissement et ont cherché les Frères et les Pères.

Le supérieur a été trouvé auprès d'un Frère malade et le directeur aussi.

Tous les autres professeurs ont été trouvés dans leurs cellules dont les portes ont été crochetées.

Ce crochetage dura jusqu'à midi, heure à laquelle 15 Frères ou Pères ont été conduits entre des gendarmes à la prison.

Autour de l'établissement, une foule énorme a acclamé les Frères en leur jetant des fleurs. Une ovation indescriptible leur est faite sur tout le parcours; les manifestants ont chanté des cantiques et acclamé la liberté. Jamais Rodez n'avait donné pareil spectacle.

Les contre-manifestants étaient en très petit nombre.

A 2 heures, ont comparu devant le tribunal correctionnel, trois manifestants de jeudi. Un grand déploiement de forces a eu lieu à cette occasion.

LA RÉBELLION AU YUNNAN

De graves nouvelles sont parvenues en France ces jours derniers par la voie anglaise. Elles sont confirmées aujourd'hui par les dépêches officielles d'Indo-Chine. La situation est grave au Yunnan. La rébellion est maîtresse de la région entre Yunnan-Sen et la frontière du Tonkin; 200 de nos nationaux sont bloqués à Yunnan-Fou et à Mong-Tsé; enfin, les travaux du chemin de fer ont dû être interrompus.

Comme toujours, le gouvernement chinois en avait pris à son aise avec la vérité et il apparaît clairement à présent que ce qu'il dépeignait comme une sédition toute locale, dirigée par la turbulente population minière de Kochion, était en réalité un mouvement beaucoup plus grave et beaucoup plus étendu. Un grand nombre de Français, dont plusieurs ingénieurs, sont occupés en ce moment à construire le chemin de pénétration qui doit relier le Tonkin à la Chine; notre consul à Mong-Tsé, M. François, se trouvait lui-même à l'intérieur du Yunnan, en route vers le chef-lieu de la province, quand les troubles ont éclaté.

Les Français en sûreté

Le Tsung-li-Yamen vient de communiquer au ministre de France le télégramme suivant qu'il a reçu du vice-roi du Yunnan :

« Tous les Français sont arrivés à Yunnan-Fou sous escorte.

» Je peux garantir qu'ils n'ont rien à craindre. »

Les communications télégraphiques sont rétablies entre le Tonkin et la province du Yunnan. Le consul de France à Mong-Tsé et le consul général de la ville de Yunnan annoncent que l'ordre renaît. On mande que Lin-Nan-Fou est repris : cette nouvelle n'est pas encore définitivement confirmée.

Le chemin de fer du Yunnan

La légation française a engagé des négociations avec le Ouai Wou Pou au sujet des conditions définitives de la construction, de l'exploitation et de l'achat de terrains et autres détails relatifs au chemin de fer français projeté entre le Tonkin et la ville de Yunnan. Aux termes de la concession accordée le 10 avril 1898 par la Chine, ce chemin de fer doit bénéficier d'une subvention des gouvernements français et indo-chinois.

LAVEZ-VOUS!

Quel scandale, quelles clameurs de toute la presse, de la presse républicaine surtout, quand, en 1847, éclata l'affaire Teste-Cubières!

Il fallait lire et le *National* et la *Réforme* frémissant, à l'envi, de vertueuse indignation!

Ceux, bien rares aujourd'hui, qui se rappellent ce temps pourront le dire : l'honneur du pays criait vengeance : un ancien ministre, un général pris en flagrant délit de corruption! Le régime servi par de tels hommes ne pouvait être toléré : il fallait des réformes radicales; le besoin de réformes comprimé par un refus fit tout éclater six mois plus tard.

La Révolution de février 1848 eut pour avant-coureur un pot-de-vin, d'ailleurs assez mesquin, d'une centaine de mille francs.

Aujourd'hui; cela ne serait rien du tout. Jadis, le pouvoir, le gouvernement, la dynastie étaient pris à partie; cependant, justice était faite. Le garde des sceaux, successeur de M. Teste, pas plus que M. Guizot, président du Conseil, n'essayaient de couvrir des coupables avérés.

La Chambre des pairs, juridiction légale pour ces sortes de forfaiture, condamnait.....

Malgré cela, l'opinion publique n'était pas satisfaite.

C'est qu'à cette époque elle se montrait plus que chatouilleuse sur cet article. Depuis de longues années, on n'avait rien vu de semblable. Sous la Restauration, parmi de terribles luttes politiques d'homme à homme, trouve-t-on une accusation de vénalité ou de concussion formulée contre un ministre, contre un haut fonctionnaire, contre un opposant connu? Avait-on attaqué sur ce terrain Decazes, Villèle, de Serre, Martignac, le général Foy, Laffitte, et, plus tard, Casimir Périer, Thiers, Guizot, Lamartine, Armand Carrel, Ledru-Rollin? Nous ne le croyons pas.

Les années suivantes connurent des hommes moins chatouilleux sur la question des mains nettes, mais, à l'état d'exception. Il faut en venir au dernier quart de siècle pour rencontrer comme absolument général « l'état d'âme » opposé.

Et il faut le reconnaître, cette préoccupation est justifiée par bien des choses :

D'abord la tolérance excessive dont on croit pouvoir user, même dans certains milieux honnêtes, vis-à-vis de gens qui ont déraillé et qui dérailleront encore.

De cette charité mal entendue — on n'a pas le droit d'être charitable quand il s'agit du choix des hommes publics, — de cette charité mal entendue à une certaine mollesse dans la protestation quand le mal éclate, il n'y a qu'un pas.

Si la protestation était vigoureuse, ceux qui espèrent s'en tirer en repoussant du pied l'accusation infamante, les gens satisfaits d'être lavés avec l'eau au moins trouble d'un ordre du jour confus, seraient obligés de prendre une autre posture.

Loin de nous le péril de condamner qui que ce soit sans l'entendre, même quand les premières explications ressemblent à un aveu; mais il est facile de trouver des juges pour les nombreuses accusations qui « pleuvent » : pour l'une au moins d'entre elles.

C'est d'abord la justice du pays... on s'en méfie : le jury peut être prévenu... D'accord!

Tout n'est pas perdu pour cela : que ne constitue-t-on quelque tribunal d'honneur : les membres en sont désignés par les parties en présence; devant ce jury choisi tout est élucidé, les avocats plaident; s'il le faut, le public est admis.

La constitution d'une Cour d'honneur n'est pas chose sans exemple; les circonstances en valent la peine.

Serait-ce que l'on ne veut rien, sinon s'en rapporter à la « Clémente amitié » du « bloc »?

La vertu, l'incorruptibilité républicaine, en a-t-on assez parlé depuis les grands ancêtres! Beaucoup étaient très corruptibles cependant : Mirabeau, Danton, Barras et d'autres, mais ils usaient du cliché!

Aujourd'hui leurs rejetons dégénérés n'ont plus les mêmes accents : au lieu de

INFORMATIONS DU SOIR

L'AFFAIRE DE FIGUIG

On lit dans le *Temps* :

D'après les renseignements qui nous parviennent, le kaour des Zenaga doit, à l'heure qu'il est, avoir été ou être sur le point d'être bombardé par la batterie d'artillerie envoyée à Beni-Ounif.

Ce châtiment a été rendu indispensable par l'agression dirigée contre M. Jonnart.

Mais il importe de noter qu'il était prévu déjà avant que se produisît cette agression, par les instructions données à M. Jonnart lui-même.

Ces instructions envisageaient dans la région de Figuig une double action. D'une part, conformément au traité de 1845, une colonne militaire, que devaient précéder des *goums* de Boui-Menia ralliés à la France, devait accomplir au sud-ouest de Figuig, en passant par Bagnit, où eut lieu l'échauffourée du 6 mai dernier et en contournant le Djebel-Béchar une marche de police destinée à rétablir l'ordre.

D'autre part, comme nous venons de le dire, il était convenu que la tribu des Zenaga, coupable des violences les plus caractérisées, serait l'objet d'une répression particulière. L'attaque de dimanche a eu pour résultat de faire passer au premier plan cette répression.

En tout cela d'ailleurs le gouvernement français agit, selon une ligne arrêtée depuis longtemps en parfait accord avec le gouvernement marocain.

Le makhzen ne se fait aucune illusion sur la docilité des tribus de la frontière. Et voilà plusieurs mois qu'il sans demande notre concours pour les faire rentrer dans le devoir.

C'est ici le lieu de rappeler qu'une mission marocaine, conduite par Mohamed el-Guebbas, est partie, il y a quelques semaines, dans le dessein de s'aboucher avec ces tribus, et que, en ce moment même, un détachement de soldats marocains commandés par un officier français, le capitaine de Taezillat, et encadré par des sous-officiers français, se dirige sur Figuig, viâ Le Kreider, et se prépare à y tenir garnison.

Ce détachement arrivera dans l'oasis au lendemain de la répression, à laquelle on procède actuellement. Il faut espérer que sa tâche en sera d'autant facilitée.

On voit donc que l'affaire de la Zenaga n'est, pour ainsi dire, qu'un anneau nouveau d'une chaîne ininterrompue et que, loin d'être de nature à modifier la ligne de conduite arrêtée lors du départ de M. Jonnart, se conformant au désir précédemment exprimé par M. Rouvier, elle ne fera que souligner la nécessité de se tenir aux déterminations prises.

Les sentiments du gouvernement français, à l'égard de la question marocaine, ne sont pas changés. Mais la force même des choses l'oblige à multiplier les précautions et à préciser les responsabilités. Nul ne saurait s'en étonner, ni en France, ni au dehors.

Les morts et les blessés

Les informations télégraphiées par le chef de poste de Beni-Ounif et parvenues ce matin à Paris portent que le nombre des morts des Marocains s'élève exactement à 35 et celui des blessés à 30.

D'après le même télégramme, l'état des blessés français est de plus en plus satisfaisant.

BRUIT DE LA PRISE DE FIGUIG

Djenien Bou Rezg, 2 juin. — Un cavalier qui portait des dépêches relatives à l'attentat de Figuig a été tué par des rôdeurs.

Le bruit court que nos troupes sont entrées à Figuig ce matin. Il y aurait, de notre côté, 60 tués et blessés.

La situation est grave à Djenan-ed-Dar.

(*Paris.*)

De Berlin au *Journal des Débats* :

Berlin, 2 juin. — J'apprends de source sûre que dans les milieux influents on est convaincu que la France maintiendrait ses intérêts légitimes en rétablissant l'ordre au Figuig : le gouvernement allemand reconnaît absolument la sphère des intérêts français au Maroc.

L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

On s'est aperçu à la dernière séance que l'un des graves inconvénients du projet sur l'assistance obligatoire aux vieillards, tel qu'il a été rédigé par la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, serait de porter un coup funeste aux efforts individuels et au développement des Sociétés de secours mutuels.

Le projet stipule, en effet, que les vieillards n'auront pas droit à l'assistance s'ils sont susceptibles de toucher une pension de retraite, comme affiliés à une Société de secours mutuels.

Il en résulterait, si ce texte était adopté, que les Sociétés de secours mutuels n'auraient plus, au point de vue de la retraite, aucun objet, puisque tous ceux qui n'ont jamais songé à épargner et n'ont pas essayé, par la mutualité, d'assurer leurs vieux jours, seraient aussi bien traités par le projet, actuellement en discussion devant la Chambre que les membres de Sociétés de secours mutuels.

Pour éviter ce résultat, qui serait des plus funestes pour l'avenir de la mutualité, Monsieur Cangy, député de la Seine, vient de déposer l'amendement suivant :

« Toutefois, les vieillards et les infirmes qui, par leur esprit de prévoyance et de solidarité sociales, auront pu, au moyen de cotisations individuelles dans des groupements corporatifs, Sociétés de secours mutuels, de prévoyance ou de retraite, se constituer une pension de retraite, une allocation annuelle ou un secours dont le montant ne sera pas supérieur à 365 francs par an, recevront intégralité du secours attribué aux assistés domiciliés dans le même domicile de secours.

» La commune, le département ou l'État ne pourront exercer aucun recours contre l'assisté ou les Sociétés énumérées ci-dessus, à raison des ressources provenant exclusivement de l'épargne de l'assisté. »

Mme LA SELVE ACQUITTÉE

Notre correspondant particulier de Lyon télégraphie :

La Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Lyon a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire La Selve.

On se souvient que Mme La Selve avait à répondre du délit « d'ouverture d'école clandestine », alors qu'elle se bornait à enseigner à des enfants l'histoire sainte, le catéchisme et la couture.

L'avocat général avait conclu que ce fait ne constituait pas une violation de la loi de 1886 sur l'instruction primaire.

La Cour a réformé le jugement du tribunal correctionnel de Lyon et a prononcé l'acquittement de Mme La Selve.

Cet arrêt n'est que juste.

LES RELIGIEUX EN BRETAGNE

Brest, 2 juin. — Le commissaire spécial Mourdès et le commissaire de Brest sont partis ce matin pour visiter différentes écoles des Frères Lamennais.

Ils ont constaté que les Frères faisaient toujours l'école le matin.

M. Seigland, commissaire de Landerneau, s'est présenté au pensionnat Saint-Joseph où quinze Frères sécularisés faisaient la classe.

Les commissaires ont déclaré que les directeurs étaient en contravention contre la loi. Ceux-ci ont répondu qu'ils n'étaient plus congréganistes.

LES FÊTES DE SAINT-PÉTERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 2 juin. — L'empereur, qui a reçu la délégation de la Ville de Paris, recevra mercredi les délégués délégués des six villes de France venues à Saint-Pétersbourg pour les fêtes.

Le corps forestier a élu membres honoraires, à l'occasion de son centenaire, M. Daubrée, directeur des eaux et forêts de France, M. Guyot, directeur de l'Ecole forestière, et M. le professeur Fliche.

LES MINEURS DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 2 juin. — Le Comité fédéral des mineurs de la Loire a nommé MM. Mure et Bérardier, délégués au Conseil national.

Le Comité a décidé de ratifier les mesures à prendre d'après le Congrès de Carmaux pour organiser la loterie nécessaire à l'institution de la Société coopérative houillère de production et d'exploitation des mines abandonnées.

Il a approuvé la désignation de M. Lamendin comme délégué au Conseil supérieur du travail.

Il a enfin protesté contre les entraves mises par les Compagnies à l'accomplissement des fonctions des délégués mineurs, notamment contre un chômage de deux jours imposé à toute une catégorie d'ouvriers à la suite de la réclamation d'un délégué mineur, demandant des réparations dans un chantier, réparations nécessitées par un éboulement.

LE DIRIGEABLE « LEBAUDY »

Mantes, 2 juin. — Le dirigeable Lebaudy a fait de nouvelles expériences au-dessus du parc de Moisson, sous la direction de M. Juchmès.

Les personnes assistant à l'expérience ont été émerveillées.

LE CROISEUR ALLEMAND « AMAZONE »

Brest, 2 juin. — Les scaphandriers ont visité la coque du croiseur allemand *Amazone*; ils n'ont constaté aucune avarie sérieuse.

L'*Amazone* a appareillé ce matin après avoir remboursé son matériel. Elle va rejoindre l'escadre du prince Henri restée au large.

Le commandant allemand est allé hier se rendre visite au préfet maritime pour le remercier de l'aide donnée au croiseur par les services maritimes de Brest.

LES ÉLECTIONS EN SERBIE

Belgrade, 2 juin. — Aux élections pour la Skouptchina qui ont eu lieu hier, tous les élus sont favorables au gouvernement et ne représentent, à eux tous, que trois partis politiques.

182 583 suffrages, sur 182 905 exprimés, ont été en faveur des partis gouvernementaux réunis. Ces partis ont obtenu 48 183 voix de plus qu'aux dernières élections, qui avaient eu lieu en 1901.

L'opposition n'a réuni que 1 322 voix et n'a pu faire passer aucun candidat. (*Havas.*)

EN CRÈTE

La Canée, 2 juin. — Une compagnie russe commandée par le lieutenant-colonel Passover est arrivée pour relever les troupes d'occupation à La Canée.

EXÉCUTION CAPITALE EN ANGLETERRE

Londres, 2 juin. — Les matelots Rau et Smith condamnés à mort pour rébellion à bord de la *Veronica*, ont été exécutés ce matin.

CHINE ET ALLEMAGNE

Berlin, 2 juin. — Le gouvernement chinois a décidé d'envoyer désormais en Allemagne les officiers dont il veut perfectionner les connaissances militaires; jusqu'ici ils allaient au Japon.

C'est considéré comme un succès de la diplomatie allemande.

M. CONSTANS

M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, arrivera à Paris jeudi prochain.